



## Bienvenue au centre médical universitaire Mannheim: Votre chemin à Mannheim en tant que patient international

### 1. Actualisation pour les patients internationaux concernant la pandémie de Corona :

Veillez consulter le lien suivant qui décrit nos règlements actuels pour le traitement international pendant la pandémie :

[https://www.umm.de/docs/klinikum/IPO/Corona\\_Protokoll\\_de\\_en.pdf](https://www.umm.de/docs/klinikum/IPO/Corona_Protokoll_de_en.pdf)

En raison des changements constants dans les réglementations Corona mondiales et régionales, ce document doit être utilisé comme un guide d'orientation et **ne remplace pas** les directives officielles du gouvernement. Nous tenons à souligner que nous ne pouvons accepter que les demandes de traitement médical **urgent** jusqu'à nouvel ordre.

### 2. Soumettre votre demande médicale

Afin de pouvoir procéder au traitement de votre dossier, nous avons besoin d'informations précises concernant votre demande médicale. Nous avons compilé un **une liste** de vérification pour vous. La liste peut être consultée sous le lien suivant :

[https://www.umm.de/docs/klinikum/IPO/Checklist\\_ENGLISH.pdf](https://www.umm.de/docs/klinikum/IPO/Checklist_ENGLISH.pdf)

Nous vous demandons de la remplir et de l'envoyer à notre équipe par e-mail : [ipo@umm.de](mailto:ipo@umm.de)

Veillez soumettre votre documentation médicale en **anglais, allemand ou français**. Cela concerne votre rapport médical, ainsi que les rapports de laboratoire, radiologiques, d'histopathologie/biopsie et chirurgicaux pertinents. Veuillez-vous assurer que ces informations sont à jour.

Si vous avez reçu des examens radiologiques (IRM/CT/X-Ray), notre équipe vous fournira un lien de **téléchargement** pour vos images DICOM. Veuillez noter que les images des examens radiologiques en format PDF ou JPG ne sont pas suffisantes pour nous permettre d'examiner en détail votre demande médicale.

Une fois que nous aurons reçu votre demande, notre équipe examinera votre dossier avec le chef du département médical correspondant. Une équipe de médecins établira alors **un plan de traitement** spécialisé sur la base des dossiers médicaux que vous avez fournis. Veuillez comprendre que ce processus souvent multidisciplinaire prend généralement quelques jours ouvrables. Une fois qu'un plan de traitement a été établi, notre équipe vous apportera son soutien dans la planification concrète de votre séjour. Notre équipe vous fournira également une **estimation des coûts** et une **lettre d'invitation pour demander votre visa médical**.



Si vous possédez **une assurance médicale** qui couvrira votre traitement en Allemagne, nous vous demandons de joindre une copie de votre contrat d'assurance à votre demande. Si vous **n'avez pas d'assurance médicale (européenne ou internationale)** qui couvre vos frais médicaux en Allemagne, un dépôt sera nécessaire avant le début du traitement. Le montant du dépôt dépend de votre plan de traitement. Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements en liquide.

Si vous avez besoin d'aide pendant votre séjour, nous serons heureux de vous fournir une invitation supplémentaire pour qu'une **personne accompagnante** puisse voyager avec vous à Mannheim. Dans le cas où le patient est mineur (moins de 18 ans), nous pouvons inviter les deux parents à voyager avec l'enfant.

### 3. Votre visite

Avant le début de votre traitement, une **inscription administrative** est requise à notre bureau des patients internationaux. Notre équipe conviendra d'un rendez-vous avec vous à l'avance. En règle générale, l'inscription a lieu la veille de votre traitement/admission. Nous sommes situés au centre de l'hôpital; **bâtiment 43, étage 4, bureaux 417 - 421**. Une fois votre inscription terminée, vous recevrez un **laissez-passer** pour patients.

Pendant votre séjour dans notre hôpital, notre équipe se fera un plaisir de répondre à vos questions.

### 4. Dernières étapes

À la fin de votre traitement, nous vous invitons une fois de plus à visiter notre Bureau international. À cette occasion, nous serons heureux de vous remettre une copie de votre dossier médical et de répondre à vos questions. Vous recevrez votre **facture finale**, comprenant un aperçu détaillé de vos paiements et des dépenses médicales après la fin de votre traitement.

Après votre retour à la maison, nous restons bien sûr à votre disposition.

### 5. Informations concernant les patients bénéficiant de l'assurance médicale européenne :

Si vous avez une urgence médicale pendant que vous vivez/voyagez en Allemagne, le numéro d'urgence à composer est le **112 ou 116117**. Le traitement aux urgences est généralement couvert par votre assurance médicale européenne. Il est toujours conseillé de contacter votre prestataire d'assurance médicale avant d'entrer en Allemagne afin de bien comprendre les conditions de votre couverture. Dans certains cas, les frais peuvent ne pas être entièrement couverts.

Si vous résidez actuellement en dehors de l'Allemagne et que vous prévoyez d'entrer dans le pays pour y recevoir un traitement médical, vous ne serez pas automatiquement couvert par votre assureur européen. Vous devez d'abord demander un **certificat S2 (document portable S2/ "E112")**. Ce certificat garantit la couverture des bénéfices standard pour votre traitement. Veuillez contacter votre assurance avant de prendre rendez-vous pour savoir si vous avez droit à un certificat S2.